



25 février 2022

## La Ville de Bruxelles inaugure 41 nouveaux logements passifs à Haren

Ce vendredi matin, 41 nouveaux logements moyens à haute performance énergétique développés par la Régie foncière de la Ville de Bruxelles, ont été inaugurés en présence du Bourgmestre, Philippe Close, et de l'Echevine du Logement, Lydia Mutyebele sur le site d'Harenberg III – Prêle des marais.

Ce nouveau site répond aux objectifs du Plan Logement 2019-2024 de la Ville et vient renforcer l'offre locative publique à Haren puisque la Régie Foncière compte désormais un total de 103 logements sur les sites Harenberg I, II et III.

« La construction de logements est au cœur de notre projet de Ville à 10 minutes, il est en effet d'une importance capitale pour nous d'équiper nos quartiers d'infrastructures collectives tels que du logement, des écoles, transports en communs, espaces verts, centres sportifs et culturels etc... Notre ambition est de garantir à tous les Bruxellois, qu'ils soient de Haren ou du Pentagone, des logements de qualité dans des espaces apaisés », se réjouit **Philippe Close**, Bourgmestre de Bruxelles.

« L'inauguration d'Harenberg III vient clôturer la construction d'un total de 103 nouveaux logements passifs à Haren. Nous pouvons nous réjouir de l'augmentation considérable de l'offre locative sur ce territoire, depuis 2013, tout en préservant son caractère semi rural qui rend le quartier agréable et vivant » indique **Lydia Mutyebele**, Echevine en charge de la Régie Foncière de la Ville de Bruxelles.

Le site Harenberg III se caractérise par un ensemble de 41 logements passifs dont 7 studios, 11 appartements 1 chambre, 15 appartements 2 chambres et 8 appartements de 3 chambres, avec 35 places de parking disponibles ainsi qu'une salle polyvalente.

Ce projet mené par le bureau d'architecture Urban Platform et les entreprises Louis De Waele, s'implante parfaitement dans cet environnement semi-rural. Les bâtiments s'articulent de manière à proposer une traversée paysagère des chemins vicinaux historiques qui serpentent Haren, récemment nommés Chemin de la Prêle des Marais.

Un parc paysagé exceptionnel, élaboré par le paysagiste Erik Dhont et l'entrepreneur de jardin Estate & Landscape Management, se trouve au centre des logements et abrite toute une biodiversité : des prairies fleuries, des zones tondues, des étangs artificiels ainsi que des potagers et une pergola.

En plus de cet environnement vert, le bâtiment respecte les logiques de développement durable puisque ces logements sont soumis aux normes strictes relatives à la PEB (performance énergétique du bâtiment) notamment grâce à une ventilation à double flux avec récupération de chaleur ainsi qu'un système de récupération des eaux de pluie. Ces installations techniques, en plus d'être écologiques, permettront aux locataires de réduire considérablement leur facture d'énergie.

Coût HTVA : 8 800 000 euros

Site internet : [Régie Foncière de la Ville de Bruxelles](#)

 [@grondregiefoncierevilledebruxelles.stadbrussel](#)

**Contact presse :**

Géraldine Rademaker, Cabinet de Lydia Mutyebele, Echevine du Logement, du Patrimoine Public et de l'Égalité des chances – 0490 42 76 73 – [Geraldine.Rademaker@brucity.be](mailto:Geraldine.Rademaker@brucity.be)